Livret D'Accueil SAISON 2022-2023



La Dame De Sévigné

Club d'Échecs de Livry-Gargan



Castel Guy Mollet

5, Avenue Moutiers (Rond-Point des Bosquets)
93190 LIVRY-GARGAN

Table des Matières

I - Organisation du Club

A • Organisation Administrative	
- Horaires & Tarifs	P01
- Les Inscriptions	P02
- Assurance et Certificat Médical	P 03
- Rôle des Parents	P04
- Les Déplacements (compétitions)	P04
- Droit à l'image et à la voix	P05
- Site Internet	P05
- Les Organes de Direction	P06
B • Organisation Technique	
- Le Responsable Technique	P07
- Les Capitaines d'Équipe	P07
- Les Joueurs	P07
- Les Compétitions par équipe et individuelles	P08
II - Politique de Formation	on
A • Stratégie de Formation	P08
B • Structure de l'Équipe de Formation	P 09
C • Méthodologie & Contenu des Formations	P09
D • Charte du Joueur d'Échecs	P10

I - A - Organisation Administrative

HORAIRES & TARIFS 2022 - 2023

Il faut venir chercher votre enfant 15 minutes avant la fin du cours.

COURS:				
	Mardi	18h00-20h00 :	Elite / Intermédiaire	
	Mercredi	10h00-12h00 :	Elite / Compétition -10 ans	
		14h00-15h30	Débutant-2	
		15h30-17h00	Intermédiaire	
	Vendredi	18h00-20h00 :	Elite / Intermédiaire	
JEUNES	Samedi	10h00-11h30 / 11h30-13h00	Débutant-1	
		10h00-12h00	Débutant-2	
		14h00-16h00	Préparation : Match - Tournoi	
	TARIFICATION			
	Formule Complète : Adhésion + Cours + Licence FFE + Inscription en équipes + 1 Tournoi			

Entrainement Libre :				
	Le Mardi :	de 14h30 à 18h00 et de 20h30 à 23h30		
	Le Samedi :	_e Samedi : de 14h00 à 19h00		
45	TARIFS:			
ADULTES :	Formule Seniors & Loisirs : Adhésion + Licence B FFE		100 €	
	Formule Complète : Adhésion + Licence A FFE + Inscription en équipes + Cours collectifs		160 €	
		r +2000: (Elo FFE au 1 ^{er} Septembre)	90 €	

Les Inscriptions

a saison sportive s'étend de début Septembre à fin Juin de l'année suivante.

Les nouvelles inscriptions et renouvellements se font en début de saison sportive au Club, les jours de formation ou lors de la journée des Associations qui se déroule au stade AMV à Livry-Gargan le 1^{er} Samedi de Septembre (voir site du Club ou de la Ville pour les dates exactes).

Les Fiches d'inscription peuvent être au préalable téléchargé sur notre site.

A toutes inscription doit correspondre un règlement enregistré par notre Trésorier.

Il est possible, sur demande, d'opter pour un règlement de la cotisation en plusieurs fois (3 max).

L'inscription, même réglée, ne sera valable qu'après présentation du Certificat Médical.

Les membres auront connaissance du Règlement Intérieur.

L'inscription au Club est annuelle et ne peut être annulée en cours de saison. Les cotisations ne sont pas remboursables sauf en cas de problème médical grave, dûment justifié par un certificat médical entraînant l'arrêt total et définitif, ou en cas de force majeure justifiée.

Le remboursement se fera au prorata de la période restant à courir, après déduction du montant de la licence versée à la FFE, tout mois commencé étant dû.

- L'adhésion donne l'accès au Club aux heures d'ouverture.
- Tarif famille sur la tarification la moins chère :

-25 % sur le 2^{ème} inscrit / -35 % sur le 3^{ème} inscrit / -50 % après le 3^{ème} inscrit

- *: La Licence A: Elle peut être assimilée à une licence sportive.

 Elle permet de participer à toutes les compétitions de la FFE, en
 particulier aux compétitions homologuées pour le classement
 Elo et Fide ainsi qu'aux compétitions par équipes.
- * La Licence B: Elle peut être assimilée à une licence loisir.

 Elle permet d'être couvert par l'assurance de la FFE et de participer aux tournois en parties rapides (moins d'1h) et d'obtenir un classement rapide.

IMPORTANT:

IMPORTANT: La loi Sport de mars 2022 a modifié le code du Sport et notamment l'article L. 231-2 concernant l'obligation d'un certificat médical. Ainsi, l'adhésion 2022-2023 est subordonnée à la fourniture, soit d'un certificat médical soit de l'attestation écrite d'être dispensé de cette obligation. Questionnaires et attestations à remplir, sur le site fédéral.

Assurance et Certificat Médical

L'Assurance

LES GARANTIES D'ASSURANCE INCLUSES DANS VOTRE LICENCE FFE.

En tant que licencié FFE, vous bénéficiez des garanties d'assurance de base du contrat fédéral présentées ci-dessous. Ces garanties vous couvrent, pendant la pratique des Échecs, contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers (Garantie Responsabilité Civile obligatoire), ainsi que contre les conséquences des dommages corporels dont vous êtes victime (Garantie Accident Corporel facultative).

Voir Tableau des Garantie et lire la suite sur le site de la Fédération Française d'Echecs :

Onglet « **DOCUMENT** » / Rubrique « **DOCUMENTS CLUBS** » / Rubrique « **Assurance** »

Le Certificat Médical (textes issus de la FFE)

La loi Sport de mars 2022 a modifié le code du Sport et notamment l'article L. 231-2 concernant l'obligation d'un certificat médical pour les personnes majeures.

Sur proposition de la Commission médicale, la Fédération a souhaité assouplir la procédure qui devient désormais similaire pour les majeurs et les mineurs souhaitant se voir délivrer une licence A ou B.

L'adhérent remplit un questionnaire de santé :

- Pour les mineurs, il s'agit d'un modèle obligatoire du Ministère des Sports (fixé par l'arrêté du 7 mai 2021).
- Pour les majeurs, il s'agit d'une version allégée par la Fédération.

Ce questionnaire de santé est soumis au secret médical : il doit être rempli individuellement et ne doit pas être remis au club par la personne souhaitant obtenir une licence.

Si la personne souhaitant obtenir une licence répond « non » à toutes les questions, elle est dispensée de fournir un certificat médical de non-contre-indication. La personne atteste avoir répondu « non » à l'ensemble des questions. Cette attestation doit être conservée par le club.

Si la personne souhaitant obtenir une licence répond « oui » à l'une des questions, l'obtention d'un certificat médical est obligatoire. Ce certificat qui doit dater de moins de 6 mois déclare la personne apte à la pratique des Échecs en et hors compétition.

Le club délivrant la licence doit indiquer sur l'espace intranet fédéral (http://clubs.echecs.asso.fr), en cochant la case correspondante sur la fiche du licencié, que ce dernier a fourni un certificat médical ou qu'il a attesté par écrit être dispensé de cette obligation.

Lire la suite sur le site de la Fédération Française d'Echecs

Onglet <u>« FFE » / Rubrique « Licences » / Rubrique « Consignes pour la prise de licence »</u>

Rôle des Parents

Nous considérons le rôle des Parents comme important dans le déroulé des formations sur les aspects suivants :

- Ne pas laisser son enfant au Club sans la présence du Formateur (problématique de sécurité et d'assurance).
- Prévenir en cas d'absence de son enfant (problématique de responsabilité).
- Considérer « La Dame de Sévigné » comme un lieu de Formation et d'Éducation.
- Veiller à l'assiduité de l'enfant et à la ponctualité (pour le début et la fin des cours).
- D'aider son enfant à comprendre et accepter les règles et les contraintes de la vie de groupe.
- D'être un « partenaire » dans le développement sportif et éducatif de l'enfant.

Les Déplacements

Prévenir le Capitaine d'équipe en cas d'absence.

Pour toutes les compétitions par équipes Jeunes ou autre évènement sportifs proposé par le Club et avec un engagement du Club, les déplacements <u>devront</u> <u>être assurés par les parents</u> (autant que faire se peut par covoiturage).

La coordination de ces déplacements sera assurée soit par le Responsable Technique soir par le Capitaine d'équipe.

Le Club tâchera d'organiser des roulements entre les parents pour les transports des enfants. En cas d'absence ou d'indisponibilité, merci de vous arranger entre parents de joueurs.

Lors de covoiturage de joueurs mineurs par des parents d'autres joueurs, une information/validation devra être faite auprès du Capitaine d'équipe.

Les frais de déplacement sont à la charge des parents.

En cas d'organisation des transports par le Club, il sera demandé une participation forfaitaire par joueur (se), définie par le Comité de Direction.

Droit à l'Image et à la Voix

L'adhérent à « La Dame de Sévigné » est informé que son image et sa voix pourront être fixées sur un support permettant sa diffusion et sa reproduction.

Ce support pourra être exclusivement utilisé dans le cadre des activités correspondant aux buts de l'association, tels que mentionnés dans les statuts déposés en Préfecture :

L'adhérent de « La Dame de Sévigné » (ou son tuteur légal) peut s'opposer à cette diffusion en le mentionnant dans un courrier écrit en 2 exemplaires qu'il signera et fera signer au Président du Club. Il en conservera un exemplaire.

Le site Internet:

Vous pouvez nous retrouver sur le Web, grâce à notre site Internet :

http://livrychess.com/

Contact:

Pour nous contacter: contact@livrychess.com



Les Organes de Direction

Extraction de textes des statuts

- Le Club est administré par un Comité directeur de sept (7) membres au moins, et de neuf (9) au plus, qui exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'Assemblée Générale ou à un autre organe du Club.
- Le Comité directeur suit l'exécution du budget.
- Ne peuvent être élus au Comité directeur que des membres du Club à jour de leur cotisation et ayant au moins six (6) mois d'ancienneté.
- Les membres du Comité directeur sont élus au scrutin à main levée par l'Assemblée Générale pour une durée de trois (3) ans. Ils sont rééligibles.
- Le Comité directeur est élu au scrutin uninominal.

• Le Comité directeur choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé d'un Président, d'un Directeur Technique (Vice-président), d'un secrétaire et d'un trésorier.

L'équipe de Direction du Club, a été élue en 2015 et réélue en 2018.

Composition du Bureau Directeur			
Giuseppe PASCALE	Président :	06.12.29.30.22	gpascale07@gmail.com
Thierry CAPON	Trésorier :	06.21.36.15.45	captiti@gmail.com
Didier SECQ	Secrétaire Général	06.50.90.51.30	secq.reidid@gmail.com

Composition du Comité de Direction

Monsieur Giuseppe PASCALE
Monsieur Thierry CAPON
Monsieur Didier SECQ
Monsieur Jérémie ROSSI
Monsieur Pascal VEYSSADE
Monsieur Nicolas NOBLECOURT
Mr Jean-Bernard SAINT-DENIS

I - B - Organisation Technique

Objectif du Club:

L'objectif principal de « La Dame de Sévigné » est d'obtenir les meilleurs résultats dans les championnats par équipe et lors des compétitions individuelles de ses adhérents.

Les bons résultats participent de la bonne **notoriété du Club** et donc de sa visibilité et attractivité au niveau du Département et de la Région.

Le Club présente des équipes dans les différentes divisions afin d'être représenté dans chaque championnat.

Le Responsable technique

Assure la **gestion** de l'ensemble des équipes afin d'atteindre l'objectif du Club.

Il est l'interlocuteur du Président, du formateur du Club, des Capitaines et des arbitres.

- Il collabore et établit avec le formateur du Club les listes des joueurs titulaires, des Capitaines, et des arbitres, et les soumet au Comité directeur.
- Il organise la réunion d'information des Capitaines et des arbitres.
- Il doit avertir les Capitaines et les arbitres des dates connues des compétitions par équipe de l'année.
- Il complète avec l'avis du formateur les équipes dont les effectifs sont déficients.

- Il valide les compositions d'équipe proposées par les Capitaines et arbitre les remplacements et renforts éventuels sollicités en lien avec l'entraîneur.
- Etc.

Le Capitaine d'équipe

Est nommé par le Comité directeur. Il coache les membres de l'équipe.

Il est l'interlocuteur privilégié du Responsable Technique.

Il est le porte-parole officiel de l'équipe, il la représente vis-à-vis de l'arbitre et du Capitaine adverse.

- Il doit informer tous les joueurs titulaires de son équipe des dates connues des compétitions de l'année.
- Il informe le Responsable Technique des joueurs absents.
- Etc.

Le joueur:

- Il doit être disponible pendant toute la saison.
- Il est membre à part entière de l'équipe et doit informer son Capitaine le plus tôt possible d'un désistement éventuel.
- Il se conforme aux recommandations du Capitaine de l'équipe.

Les Compétitions par équipe et individuelles :

'entraîneur, en coordination avec le Responsable Technique, pourra proposer à chaque joueur, selon son âge et son niveau, un engagement à diverses épreuves organisées par la Fédération Française des Echecs, par la Ligue IDF des Echecs, par le Comité Départemental des Echecs, ainsi que des tournois organisés par des clubs.

Les engagements, à l'exception des tournoi individuels, sont intégralement à la charge du Club.

Une fois les équipes constituées et les engagements validés, toute absence ou forfait à la compétition devra être justifié par un avis médical, et dans le cas contraire, il sera demandé le remboursement de l'inscription.

Un calendrier prévisionnel de chaque compétition sera affiché et téléchargeable sur le site, étant précisé qu'il est susceptible d'être modifié en date et en lieu par les instances fédérales : en cas de changement, l'entraîneur se chargera d'en informer les joueurs.

Politique de Formation (Jeunes - Adultes)

La Dame de Sévigné a vocation à faire connaître au plus grand nombre le jeux d'Echecs et de préparer ses adhérents, Adultes et Jeunes, aux compétitons individuelles et par équipe.

Cet objectif, cette vocation, passe par la mise en place de formations pour nos Jeunes et nos Adultes.

Mais il ne faut pas oublier que les formations dispensées par « La Dame de Sévigné » ne suffisent pas à atteindre les objectifs de compétitivité individuels et par équipe.

Il doit également y avoir une part de travail individuel qui vient compléter les outils de la progression.

II – A - <u>Stratégie de Formation</u>

Dans sa politique de fonctionnement du Club, « La Dame de Sévigné » a mis en place un Responsable Formation.

Ce Responsable Formation est chargé de mettre en œuvre notre politique de formation, les objectifs et méthodes de formation ainsi que le suivi performance de notre organisation.

Ainsi, «La Dame de Sévigné» a mis en place une équipe de formateurs diplômés du DAF1 qui adhèrent aux principes de fonctionnement et objectifs du Club. C'est plus qu'une adhésion à ces principes, c'est une participation active à l'objectif de réussite que le Club a fixé.

II – B - <u>Structure de l'Équipe de Formation</u>

Notre organisation des cours tient compte des créneaux horaires donnés par la Mairie. Nous remercions les services de la Mairie qui nous ont toujours donné satisfaction dans nos demandes de toujours plus de créneaux horaires (que cela soit pour les formations ou les compétitions).

L'équipe actuelle est constituée de deux formateurs Salariés du Club et de bénévoles qui participent suivant les besoins.

Ces deux formateurs, Mr Nicolas NOBLECOURT (ELO FIDE 1903), Monsieur Jean-Bernard SAINT-DENIS (ELO FIDE 1770), se répartissent les créneaux horaires et les niveaux de formation.

Tous deux ont l'expérience et les techniques nécessaires pour que vos enfants progressent dans leur sport.

TABLEAU DE L'ORGANISATION HORAIRE & NIVEAUX JEUNES

Jours	Horaires	FORMATION / SALLES	
Mardi	18h00-20H00	Salle Cours Elite	Nicolas
iviaiui	18h00-20H00	Salle Cours Intermédiaire	Jean-Bernard
	10h00-12h00	Salle Cours Elite -10 ans	Jean-Bernard
Mercredi	10h00-12h00	Salle Compétition -10 ans	Nicolas
Mercrear	14h00-15h30	Salle Cours débutant	Jean-Bernard
	15h30-1700	Salle Cours Intermédiaire	Jean-Bernard
Vendredi	18h00-20H00	Salle Cours Elite	Nicolas
	18h00-20H00	Salle Cours Intermédiaire	Jean-Bernard
	10h00-12h00	Salles cours Débutant	Nicolas
Samedi	10h00-11h30	Salles cours Débutant	Jean-Bernard
	11h30-13h00	Salles cours Débutant	Nicolas
	14h00-16h00	Préparation Tournois, Matchs	Nicolas

∏ – C – <u>Méthodologie & Contenu des Formations</u>

L'organisation des cours est basée sur le besoin de former et la nécessité de jouer pour mettre en application ce qui a été appris.

Ainsi nous avons constitué des créneaux horaires pour permette ce principe.

14h00		15H15	15H30
Phase de cours	Phase de jeux sur	Récupération des	Fin du
magistral	table	enfants par leur parents	Cours

Nous avons également mis en place le principe d'une gestion continue des niveaux. En effet, un Jeune évolue au fur et à mesure des jours de formation, surtout s'il travaille individuellement.

Le principe est qu'un Jeune puisse changer de niveau dans son groupe et le suivi de cette progression est maitrisée par son professeur.

II – D

Charte Du Joueur d'Échecs

Tiré du Livre de l'Arbitre (Bulletin des Arbitres Fédéraux N° 99 – page 22)

Respecter les Règles

- Les parties doivent se jouer selon les règles du jeu telles qu'elles ont été définies et adoptées par la Fédération Internationale des Échecs et par la Fédération Française des Échecs.
- Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.
- Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Respecter l'Adversaire

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.
- Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.
- Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

Respecter l'Arbitre

- En participant à une compétition homologuée, le joueur accepte de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible il déposera sa réclamation par écrit selon des modalités qui doivent lui être expliquées par le corps arbitral.

Respecter l'Organisateur

- Chaque joueur doit concourir à la bonne tenue de la compétition.
- L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.
- Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement.

Le compétiteur qui transgresse la Charte du joueur d'échecs dans le cadre d'un événement homologué s'expose à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires.

En s'inscrivant à une compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française des Echecs, le joueur s'engage à respecter la présente Charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le Code de l'Ethique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (A.F.S.V.F.P))